



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 05 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 05 du mois de février, le conseil municipal de Saint Jean Pierre Fixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00, sous la présidence de Mme Julie Rachel, maire de Saint Jean Pierre Fixte.

Date de convocation : 01 Février 2021
Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, CHARON Gérard, DESBRUGERES Béatrice, TROUILLARD Jean, PINCELOUP Laurent, MAROLLES Elisabeth, MONÉRIE Nelly, SERMADIRAS Marie-Hélène.

Absents : BOULOUX Stéphanie (pouvoir à J. RACHEL), JOSSE Alain (pouvoir à J. TROUILLARD)

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène SERMADIRAS

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent, sur le budget principal et le budget annexes.

TRAVAUX 2021

a) Voirie 2021

Madame le Maire informe que le chemin de la vigne est très détérioré, il convient de prévoir la réfection de celui-ci.

A ce titre le conseil municipal sollicite le conseil départemental pour une subvention de 30 % du coût Ht des travaux.

<u>Dépenses</u> :	Chemin de la vigne partie basse	10 151,62 €
	Chemin de la vigne partie haute	13 289,20 €
	Total	23 440,82 €
<u>Recettes</u> :	Conseil départemental FDI 30 %	7 032,25 €
	Auto financement	16 408,57 €
	Total	23 440,82 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter le conseil départemental pour une subvention à hauteur de 30 % de la dépense soit 7 032,25 €.

b) Terrain de jeux

<u>Dépenses</u> :	Préparation du terrain	4 800,00 €
	Installation et fournitures des jeux	16 623,22 €
	Total	21 423,22 €
<u>Recettes</u> :	Conseil départemental FDI 30 %	6 426,97 €
	Etat (DETR, DSIL, contrat de ruralité...) 50 %	10 711,61 €
	Auto financement	4 284,64 €
	Total	21 423,22 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter ces subventions.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SALLE POLYVALENTE : PROPOSITION DE RETRAIT DU SYNDICAT

Lors du conseil municipal du 30 novembre 2020, le conseil a décidé de demander son retrait Suite à la délibération du syndicat intercommunal de la salle polyvalente de A. Simon de Souancé au Perche acceptant le retrait de la commune du syndicat intercommunal de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal confirme sa demande de retrait du syndicat intercommunal de la salle polyvalente.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2021-2024

Madame le Maire informe qu'il faut renouveler le contrat d'assurance statutaire 2021-2024.

A ce titre elle propose de renouveler le contrat reprenant les mêmes options, après en délibéré le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

S. DESBRUGERES demande :

- s'il est possible d'établir un journal retraçant les fuites d'eau qui ont été réparées
- de recenser toutes les bouches à clés défectueuses à remplacer
- à quelle personne Bruno doit-il s'adresser en cas de fuite d'eau, Madame le Maire répond qu'il faut prévenir l'élu en charge de l'eau donc Mr Josse Alain.
- de vérifier l'existence d'une convention avec Souancé au Perche concernant la vente d'eau

J. TROUILLARD informe qu'une réunion avec le cabinet Merlin aura lieu le 24/02/2021 concernant les travaux de sectorisation.

INFORMATIONS DIVERSES

B. DESBRUGERES :

- explique que le club de l'amitié a été dissout et que les fonds ont été versés au comité des fêtes.
- fait un point sur le site internet qui a été mis à jour

Concernant le bulletin communal aucune remarque particulière, toutefois Mr Desbrugères souhaiterait y intégrer une page géographie, tourisme.

Mme le Maire informe qu'elle a été sollicitée concernant une demande d'exonération de la taxe d'aménagement sur les logements vacants, après discussion avec le conseil, Mme le Maire confirme qu'elle ne fera pas d'attestation pour une exonération.

J. TROUILLARD fait le bilan de la réunion du Parc du Perche : budget prévisionnel, maintien des subventions, travaux au Manoir de Courboyer, la réélection d'un vice-président suite à un vice de forme, révision de la charte ainsi que les nouveaux projets.

Mme le Maire informe que la propriété d'un habitant situé près du parking de la mairie fait l'objet régulièrement d'inondation lors de fortes pluies. Il faudra sans doute envisager de faire des travaux, des devis ont été demandés.

E. MAROLLES évoque des trous à la Bigottière.

Concernant l'arrêt des transports scolaires situé « la Ménardière », le conseil départemental va être sollicité pour une remise en état de la voirie, en effet cette route est toujours recouverte de boue.

S. DESBRUGERES revient sur la réunion du Sictom et informe qu'une discussion est en cours pour une participation incitative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.